

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Port-Gentil : le maire Evindi Nkorouna conduit à la demeure du Père

LE président du bureau du conseil du troisième arrondissement a eu droit à des obsèques dignes des états de services rendus au pays.

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

Depuis samedi dernier, Jean Marcellin Evindi Nkorouna, maire du troisième arrondissement de la commune de Port-Gentil, décédé à Libreville le 1er décembre courant à l'âge de 50 ans, a eu droit à des obsèques dignes, avant de rejoindre la terre de ses ancêtres. Tout a commencé par le rassemblement à la foire municipale Pierre Louis Agondjo Okawe, dans le strict respect des mesures barrières. Le maire Gabriel Tchango, à l'occasion, était entouré de tous ses collègues et collaborateurs. Le conseil municipal qu'il a intégré au terme des élections

locales de 2018, la Sobraga, où il a exercé pendant 15 ans, les lauréats de la promotion 1996 de l'École marocaine des sciences de l'ingénieur (EMSI) regroupés au sein de l'Amicale ALUMNI-EMSI 241, etc., étaient là pour rendre un dernier hommage à l'illustre disparu, ingénieur informatique industrielle. Tout en témoignant leur soutien moral à la veuve, aux enfants et à toute la famille. Les messages couchés sur le livre des condoléances, ceux gravés sur les gerbes de fleurs et les T-shirts traduisaient la grandeur de l'homme, son sens aigu du travail bien fait, un modèle du vivre-ensemble. "M. le maire, l'histoire de votre vie...une vraie leçon"; "Né pour briller. Marcello, à jamais dans nos cœurs", pouvait-on y lire, entre autres inscriptions.

Une forte délégation du Parti démocratique gabonais (PDG) est allée s'incliner devant la dépouille du membre du Conseil national. Le secrétaire provin-



Le maire Gabriel Tchango et ses collaborateurs ont rendu hommage à leur collègue.

cial du PDG a eu ces mots: "Camarade Jean Marcellin Evindi Nkorouna, au moment où tu quittes le séjour terrestre pour

l'éternité, l'ensemble des militants du Parti démocratique gabonais, tout en exprimant leur profonde tristesse face à cette sé-

paration prématurée, souhaitent que Dieu accueille ton âme dans son Royaume, repose en paix camarade".

Joël Banga à la tête du Sypeg



Joel Banga entouré des membres de son bureau.

SYM
Port-Gentil/Gabon

LE bureau provincial du Syndicat des personnels du secteur eau et électricité du Gabon (Sypeg) a un nouveau responsable, en la personne de Joël Banga, successeur de Philomène Abomo. La cérémonie d'installation s'est déroulée en présence du pré-

sident national, André Avelin Mbagou.

Une occasion saisie par la présidente sortante pour remercier tous les membres du syndicat pour leur bonne collaboration et le travail abattu pendant son long mandat. Elle a invité le bureau entrant à avoir les pieds sur terre, pour le bien de l'entreprise et son personnel.

"Il y a l'idée d'une continuité

de service, d'actions au service des projets, au service de l'idéal et de vision de l'entreprise indispensable à poursuivre le dialogue social. Soyez solidaires envers les travailleurs précaires et ceux ayant connu les parcours heurtés", a-t-elle conseillé. Avant de dire sa disponibilité à épauler le nouveau bureau.

Pour sa part, le président national a félicité le bureau sortant pour la disponibilité et le travail abattu. Il a ensuite appelé la nouvelle équipe à apporter un travail concerté, en rétablissant la justice sociale, en mettant en place des mécanismes de gestion et de bonne gouvernance. "Finis les passe-droits, il y a un vent qui souffle, nous avons besoin de tout le monde, ne restez pas en spectateurs, rejoignez-nous dans la nouvelle composition", a-t-il clamé.

Joël Banga a promis de ne ménager aucun effort pour être à la hauteur de sa tâche.

Enfants guides de mendiants: à quand l'application de la loi?



Un enfant guidant un mendiant dans les rues de Port-Gentil.

Fidèle AFANOU EDEMBE
Port-Gentil/Gabon

À l'âge où d'autres enfants vont à l'école, ils escortent des mendiants soi-disant aveugles. Et les adultes qui les exploitent s'exposent à des sanctions pénales.

Si la loi organique n° 0003/2018 du 8 février 2019 portant Code de l'enfant en République gabonaise est appliquée, de nombreux adultes vont devoir répondre devant la loi du sort qu'ils réservent à des enfants mineurs. C'est le cas des

mendiants, prétendument aveugles, qui essaient les rues de la capitale économique, conduits par des enfants se livrant à la mendicité pour leur compte. Cette loi dispose que "La traite, la vente et la mendicité des enfants sont interdites" (art. 85) et que "Tout fait avéré de traite, de vente ou de mendicité de l'enfant doit être dénoncé auprès des autorités compétentes" (art. 86).

Deux articles du Code pénal adopté en 2019 visent ce phénomène: "Les personnes valides qui se présentent comme invalides pour mendier, sont punies des peines de vagabondage" (art.291). Soit six mois d'emprisonnement au plus ou une peine alternative de travail d'intérêt général. Par ailleurs, "Toute personne qui exploite la mendicité d'un enfant mineur, ou qui emploie des enfants mineurs pour la mendicité, est punie d'un emprisonnement de cinq ans au plus et d'une amende de 5 000 000 FCFA au plus, ou de l'une de ces deux peines seulement" (art. 292). Qu'on se le dise et vivement que la loi soit enfin appliquée.